

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

DIRECTION DES SERVICES
JUDICIAIRES

SERVICE DE L'ORGANISATION
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

DU 22 SEPT. 1978

D E C R E T N° 78/630 /MJT-SGAJ-DSJ.

portant nomination de Messieurs MOUANDZIBI-
AKIERA GEORGES et YAUCAT-GUENDI Félix Alias
DINGOKOUNGA, Licenciés en Droit, en qualité
d'Auditeur de Justice

V I S A S :

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF-DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN.

D.R.

D.C.F.

VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
VU l'acte 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Mili-
taire du Parti et fixant ses attributions ;
VU la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut Général de la Magis-
trature et les textes subséquents ;
VU le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi
42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
VU l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation ju-
diciaire et la compétence des juridictions ;
VU le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les
dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant appli-
cation de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistra-
ture ;
VU l'acte 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la
structuration du Comité Militaire du Parti ;
VU le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
VU l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du
pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
VU le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant institution, orga-
nisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration Judi-
ciaire ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Sont nommés Auditeurs de Justice (indice 790), les Agents
dont les noms suivent :

- Monsieur MOUANDZIBI-AKIERA Georges, licencié en Droit, né en 1951
à Como (Abala) Nationalité Congolaise.
- YAUCAT-GUENDI FELIX Alias DINGOKOUNGA, licencié en Droit, né le
25 Décembre 1932 à Lebango (Makoua) Nationalité Congolaise.

.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet pour compter des dates de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 22 SEPTEMBRE 1978

Par le Deuxième-Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Travail

~~Colonel LOUIS SYLVAIN-GOMA.-~~

~~A. MOUÏSSOU-POUATI.-~~

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS

- SGAJ-DSJ..... 1
- D.B..... 1
- D.C.F..... 1
- Parquet Général 1
- B/ Courrier 1
- Dossier 1
- Intéressés 2.-

Just